



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/NAM/1  
20 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997  
10-14 mars 1997, New York  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA NAMIBIE (1997-2000)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
INTRODUCTION . . . . .	1	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE . . . . .	2 - 12	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE . . . . .	13 - 14	5
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS . . . . .	15 - 33	5
A. Renforcement des capacités en matière de gestion du développement . . . . .	17 - 22	6
B. Réduction intégrée de la pauvreté à l'échelon communautaire en milieu rural et urbain . . . . .	23 - 28	7
C. Les petites et moyennes entreprises et le développement de l'entrepreneuriat . . . . .	29 - 31	8
D. Autre domaine : gestion des eaux . . . . .	32 - 33	9
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION . . . . .	34 - 41	9
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la Namibie (1997-2000) . . . . .		12

## INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération avec la Namibie, qui couvre la période 1997-2000, est le résultat d'un processus consultatif entre le Gouvernement namibien, le bureau local du PNUD en Namibie et l'ensemble des donateurs, notamment les institutions du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) représentées dans le pays. Le cadre de coopération avec la Namibie se fonde sur le premier Plan national de développement élaboré par le gouvernement dans le cadre d'un processus consultatif de deux ans avec la participation des ministères concernés, d'ONG, d'organismes communautaires, du secteur privé et de l'ensemble des donateurs; il se fonde aussi sur les secteurs de compétence et de concentration du PNUD, dans le contexte du projet de note stratégique pour la Namibie. Le Rapport 1996 sur le développement humain en Namibie et la note consultative du PNUD ont aussi contribué à l'élaboration du cadre de coopération, lequel a été examiné et approuvé par le Comité d'évaluation des programmes locaux, qui comprend les principaux ministères, les donateurs et les institutions de système des Nations Unies qui sont représentées en Namibie.

### I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. La Namibie est un pays semi-aride d'une superficie de 825 000 kilomètres carrés, qui compte 1,6 million d'habitants. Une grande partie du pays est inhabitable en raison d'un environnement fragile particulièrement sensible à la désertification. Un taux élevé démographique (3,2 %) suscite une urbanisation rapide ainsi qu'une érosion de la croissance économique.

3. Les conditions climatiques et pédologiques défavorables qui règnent dans la plus grande partie du pays limitent le potentiel des techniques agricoles traditionnelles. Le régime foncier divise le pays d'une part en zones commerciales et d'autre part en zones communales dont est tributaire 70 % la population. Les seuls cours d'eau permanents se trouvant à l'extrême nord et à l'extrême sud du pays, les disponibilités en eau pour la consommation de la population, des troupeaux et de l'industrie, ainsi que la menace constante de sécheresse, restent très préoccupantes. Les grands piliers de l'économie namibienne sont les industries extractives, l'agriculture, la pêche et le tourisme. La Namibie est richement dotée en minerais importants : uranium, diamants, or, argent, étain, plomb, zinc et cuivre. Un grand gisement de gaz a récemment été découvert au large des côtes du sud. Le pays possède l'un des plus riches territoires de pêche en Afrique, dont il tire 4,2 % de son produit intérieur brut (PIB).

4. Les politiques de l'apartheid, qui avaient jadis pour effet de concentrer l'exploitation des ressources naturelles à l'avantage de la minorité blanche et d'interdire l'accès de la majorité aux services de base et aux moyens de production, notamment la terre et l'éducation, ont fait de la Namibie une des sociétés les plus inégales au monde, où les 5 % les plus riches de la population reçoivent 52 % du revenu national. Le régime d'apartheid empêchait la majorité de la population d'accéder à un degré d'instruction suffisant, d'où une grave

pénurie de compétences et d'instruction à tous les niveaux et dans tous les domaines.

5. Bien que le pays ait connu expansion économique marquée depuis l'indépendance, des sécheresses périodiques, la médiocrité des conditions écologiques et l'atonie des cours mondiaux des produits de base sont autant de handicaps majeurs pour les secteurs névralgiques – agriculture, pêche et industries extractives – qui ont affiché des résultats erratiques. Le secteur extractif est en recul rapide depuis une dizaine d'années tandis que le tourisme et la pêche progressent à un rythme soutenu. Mais comme ces deux secteurs étaient peu développés au départ, cette expansion ne suffira pas à absorber le nombre croissant de Namibiens qui se présentent chaque année sur le marché du travail. Le chômage et le sous-emploi restent à moyen terme les principaux défis que confronte le pays avec chaque année quelque 16 500 nouveaux demandeurs sur le marché du travail pour moins de 4 000 emplois nouveaux.

6. Le gouvernement, accordant au développement social l'ordre de priorité le plus élevé, affecte 10 % du PIB (26 % du budget de l'État) à l'éducation et 6 % du PIB (15 % du budget) à la santé, proportions que les autres pays du monde dépassent rarement. Les indicateurs sociaux étant comparables à ceux d'un pays en développement à faible revenu, bien que son produit national brut (PNB) par habitant (1 996 dollars en 1995) classe la Namibie dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, cette affectation des dépenses publiques se justifie et elle a amené une importante amélioration de la situation sociale depuis l'indépendance.

7. Les objectifs du gouvernement et les engagements pris par le pays lors des conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies sont compatibles avec l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Le premier Plan national de développement (1995/1996-1999/2000) présente une vaste stratégie de développement axée sur quatre objectifs nationaux : relance durable de la croissance économique; création d'emplois; réduction des inégalités dans la distribution du revenu; et réduction de la pauvreté.

8. Le principal défi consiste à relever le niveau de vie de la majorité de la population en créant des emplois, en démarginalisant les femmes, en réduisant la pauvreté et en lançant des programmes favorables à l'environnement, le tout dans un contexte de stabilité politique. Le développement humain durable exige qu'une attention particulière soit portée à quatre secteurs critiques : le renforcement des capacités; la pauvreté et la faiblesse du développement humain; l'amélioration du potentiel de production; et la nécessité de surmonter les obstacles écologiques au développement.

9. S'agissant du renforcement des capacités, la réalisation des objectifs de la Namibie en matière de développement dépendra de l'efficacité et de la productivité de l'administration publique dans quatre domaines névralgiques :

- a) l'éducation et la formation de cadres techniques et de gestion;
- b) la formulation, la mise en oeuvre, le contrôle et l'évaluation de politiques et programmes;
- c) la gestion efficace et productive des ressources humaines, financières et naturelles disponibles; et
- d) le renforcement des capacités à

l'échelon régional et au niveau local afin de favoriser une participation effective à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques. Le pays fait face à une pénurie critique de Namibiens suffisamment compétents, formés et expérimentés pour répondre aux besoins de l'administration, des organismes parapublics et du secteur privé. Le défi que le gouvernement doit relever consiste à réformer la fonction publique et à améliorer les niveaux d'instruction et de compétence en général.

10. S'agissant de la pauvreté et de la faiblesse du développement humain, la Namibie affiche un revenu par habitant relativement élevé (1 996 dollars en 1995) qui masque de vastes écarts entre diverses couches de population. Le revenu individuel va de 100 dollars pour les 25 % de ménages les plus pauvres à 25 370 dollars pour 1 % des ménages les plus riches. Trente-neuf pour cent des ménages namibiens, surtout en milieu rural, sont considérés comme pauvres. Du fait de la faiblesse de la productivité agricole et faute d'autres moyens d'existence, la population qui pratique l'agriculture de subsistance est particulièrement exposée à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté. L'aménagement rural concerté est l'un des moyens les plus efficaces et les plus durables pour réduire la pauvreté. En milieu urbain, on luttera contre la pauvreté en créant des emplois, en renforçant les compétences, en favorisant des modes de production à forte intensité de main-d'oeuvre et en stimulant les petites et moyennes entreprises.

11. Le secteur industriel, qui fournit à peine 4 % du PNB, se livre à la transformation de produits primaires, essentiellement dans la branche alimentaire. Bien que le gouvernement se soit efforcé de favoriser un climat propice à l'investissement privé, notamment en adoptant un code des investissements, en offrant des avantages fiscaux, en donnant des garanties d'investissement, en créant un régime de zone franche industrielle et en réaffirmant son attachement à la paix, à la démocratie et à l'état de droit, les milieux d'affaires internationaux n'ont pas immédiatement répondu par d'importants investissements. Dans le but d'améliorer le potentiel d'une augmentation de la productivité industrielle, les politiques du gouvernement s'appuieront sur la promotion de la petite et moyenne entreprise dans le secteur structuré comme dans le secteur informel.

12. L'aridité du climat et la faiblesse de la productivité agricole permettent difficilement d'améliorer les revenus provenant de l'agriculture de subsistance. L'eau est la plus rare des ressources de la Namibie. Les nappes souterraines, qui fournissent la plus grande partie de l'eau douce, sont exploitées à un rythme intenable. L'infrastructure hydraulique héritée du régime précédent, qui avait été aménagée en réponse à des préoccupations d'ordre militaire, a laissé les zones rurales pratiquement dépourvues d'eau. Faute d'une percée décisive en matière de gestion des eaux, non seulement le développement de l'industrie et de l'agriculture sera forcé de marquer le pas, mais encore la survie de la population risque d'être compromise, même les années où la pluviosité est normale. La solution à long terme des problèmes liés à la dégradation des sols et au manque d'eau est essentielle au succès des initiatives visant à réduire sensiblement la pauvreté et à améliorer notablement la sécurité alimentaire. Le gouvernement envisage de capter une partie des eaux de l'Okavango pour les

diriger vers l'aqueduc national à Grootfontein et au réseau du bassin de la Cuvelai, qui dessert les régions rurales du nord.

## II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

13. Grâce à une étroite coopération entre le gouvernement, le PNUD, le Fonds monétaire international et divers donateurs bilatéraux, une banque centrale a été créée et celle-ci fonctionne aujourd'hui normalement. Les capacités du Ministère des finances ont été renforcées pour permettre à celui-ci de gérer les finances de l'État. Une assistance technique opérationnelle a été fournie au secrétariat du Commissariat national au plan en vue d'élaborer et d'améliorer le budget national de développement.

14. Le PNUD a contribué à l'élaboration d'un cadre pour la fourniture durable de logement aux groupes à faible revenu, tandis qu'était mis au point un programme national de logements construits en commun. Ce projet, qui a mobilisé l'épargne individuelle et a permis à des femmes défavorisées de construire leur propre logement, a été couronné par trois distinctions internationales. Dans le domaine masculin-féminin, le pays a réalisé des progrès en ce qui concerne la représentation des femmes aux postes de responsabilité politique, ainsi que l'égalité des sexes devant la loi. Des cours de vulgarisation pour la formation d'enseignants, organisés avec l'appui du PNUD, ont permis à des centaines d'enseignants d'obtenir des certificats de compétence valables dans tout le pays.

## III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

15. Les ressources humaines et financières du PNUD seront mises en oeuvre de manière à démultiplier les efforts déployés par le gouvernement, le secteur privé et les ONG au plan national, ainsi que par les donateurs, en faveur du développement humain durable en Namibie. Le PNUD concentrera précisément son action sur des politiques et programmes visant à procurer aux pauvres des moyens d'existence et des emplois durables, à démarginaliser les femmes, à soutenir les efforts réalisés à l'échelon national en vue de relever les défis résultant d'un environnement hostile, et à appuyer le renforcement des capacités.

16. Les secteurs de concentration des activités du PNUD sont déterminés par les défis et les besoins de la Namibie en matière de développement; par la politique officielle de développement décrite dans le premier Plan national de développement; par les cadres internationaux de coopération pour le développement auxquels la Namibie a adhéré lors de conférences mondiales organisées sous l'égide de l'ONU; par les besoins du pays dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique; par l'objectif global du PNUD de promouvoir le développement humain durable; et par les ressources et compétences dont disposent les bureaux locaux du PNUD. Les interventions menées par le PNUD au titre du premier cadre de coopération avec la Namibie se concentreront sur les domaines thématiques suivants :  
a) gestion du développement; b) interventions directes pour la réduction de la pauvreté; et c) développement des petites et moyennes entreprises.  
Les activités concernant l'eau et l'environnement recevront également un appui bien qu'elles ne figurent pas au nombre des principaux domaines thématiques.

A. Renforcement des capacités en matière de gestion du développement

17. Pour parvenir à relever les niveaux de vie, il est indispensable que le gouvernement soit en mesure de gérer la planification, les actions d'équipement public et l'aide extérieure, et de formuler et mettre en oeuvre des politiques financières et économiques. Malgré les succès constatés pendant les premières années qui ont suivi l'indépendance, avec la mise en place des institutions et des systèmes nécessaires d'aménagement et de gestion, l'économie namibienne est encore loin de pouvoir réaliser tout son potentiel.

18. Face à la nécessité de renforcer les capacités en matière de gestion de l'économie, le gouvernement a désigné quatre centres institutionnels d'excellence pour la gestion économique : le Ministère des finances; le secrétariat du Commissariat national au plan, y compris le Bureau central de statistiques; la Banque de Namibie; et le Bureau du Vérificateur général. Un Programme pour la gestion de l'économie a été mis en place afin de répondre aux besoins de ces institutions en matière de formation pendant la période du premier Plan national de développement.

19. L'appui du PNUD contribuera à renforcer les capacités en matière de gestion du développement, dans le contexte du Programme pour la gestion de l'économie. Le Commissariat national au plan, le Ministère des finances et le Bureau central de statistiques recevront un appui pour la conception et la mise en oeuvre de programmes de formation. En outre, le PNUD appuiera les efforts visant à coordonner l'aide en facilitant la tenue de réunions entre donateurs afin de procéder à des échanges de données d'expérience et d'examiner des questions d'ordre sectoriel ou autre en vue d'élaborer une panoplie pour une meilleure coordination de l'aide.

Gouvernance et administration régionale et locale

20. Le développement concerté suppose l'incorporation des collectivités locales au processus de décision. Au niveau régional, il est urgent de renforcer les capacités des autorités régionales en matière de planification, de mise en oeuvre et de promotion du développement concerté et de réduction de la pauvreté, et de préciser les rapports entre les autorités régionales et les ministères techniques et leurs représentants à l'échelon régional. Il est également essentiel de développer et renforcer la gestion des ressources humaines à tous les niveaux.

21. Le gouvernement est conscient qu'il est indispensable de renforcer les capacités des administrations régionales et locales pour réaliser les buts et objectifs du premier Plan national de développement. Les administrations régionales et locales représentent le maillon le plus faible de la gestion du développement en Namibie. Ainsi, l'initiative lancée par le gouvernement dans le domaine de la décentralisation vise à doter les administrations régionales et locales de capacités pour la planification et la coordination. Conformément aux politiques du gouvernement, le PNUD contribuera à renforcer les capacités des structures régionales et locales de planifier, d'élaborer, de contrôler et de mettre en oeuvre des programmes de réduction de la pauvreté.

Réseaux de recherche et échanges scientifiques

22. Dans le contexte du programme régional du PNUD pour l'Afrique, le bureau local du PNUD pour la Namibie renforcera les capacités des établissements locaux de formation, notamment l'Université de Namibie et l'Institut polytechnique, pour leur permettre de participer aux réseaux africains de recherche et d'échanges scientifiques et d'établir des mécanismes pour l'accès à l'expertise régionale.

B. Réduction intégrée de la pauvreté à l'échelon communautaire en milieu rural et urbain

23. Les programmes locaux de réduction de la pauvreté en milieu rural qui visent les groupes les plus marginalisés devront adopter une démarche concertée et plurisectorielle, assortie d'interventions agricoles au niveau de la base et s'appuyant sur des activités complémentaires dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et des petites entreprises. En milieu urbain et périurbain, il est nécessaire d'améliorer les compétences nécessaires à l'emploi et à des moyens d'existence durable. On est également conscient de la nécessité d'améliorer l'éducation de base dans l'ensemble du pays en actualisant les compétences des enseignants.

24. La réduction de la pauvreté est l'un des quatre objectifs du premier Plan national de développement. Le gouvernement, qui établit actuellement un plan national pour la réduction de la pauvreté, examinera la question de la réduction de la pauvreté lors de la prochaine table ronde consultative.

25. Le PNUD est résolu à catalyser la collaboration entre gouvernement, donateurs, secteur privé et ONG afin d'aboutir à des programmes intégrés, ciblés et effectifs pour la réduction de la pauvreté en Namibie. Pour ce faire, un appui sera fourni au gouvernement afin d'articuler plus précisément le plan, la stratégie et le programme national de réduction de la pauvreté; d'élaborer une consultation sectorielle sur la réduction de la pauvreté; et de promouvoir une synergie entre tous les intervenants. Pour amorcer le processus, le PNUD apportera un appui, dans le contexte du Groupe thématique « pauvreté » du système des Nations Unies, lequel travaille déjà à la mise au point d'un programme communautaire intégré de réduction de la pauvreté, en commençant par un programme pilote dans la région d'Ohangwena. On prévoit que la démonstration des meilleures pratiques permettra d'intéresser d'autres donateurs. Le PNUD mobilisera des ressources de base et d'autres ressources, en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et d'autres donateurs, à l'appui du programme de réduction de la pauvreté, en ciblant les femmes et les groupes vulnérables et marginalisés.

26. Le chômage, dont le taux en milieu urbain est estimé à 19 %, touche surtout les jeunes. L'assistance du PNUD visant à réduire la pauvreté en milieu urbain sera ciblée sur les enfants des rues. On fournira logement et formation pour permettre aux bénéficiaires de trouver de l'emploi.

27. En économie de subsistance, les femmes contribuent de façon essentielle à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie. Par ses initiatives législatives, ses programmes et ses actions, le gouvernement continue de déployer des efforts tendant à démarginaliser les Namibiennes. Des efforts sont encore nécessaires afin de lutter contre les attitudes traditionnelles qui font obstacle à la participation des femmes à la vie économique et leur interdisent l'accès aux postes de décision.

28. De concert avec d'autres organismes du système des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour la population, dans le contexte des groupes thématiques sur la réduction de la pauvreté, le virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise, les questions sexospécifiques et la santé génésique, le PNUD appuiera les efforts entrepris par le gouvernement en vue d'étendre la desserte des services sociaux de base auprès des populations pauvres. Les activités programmatiques du PNUD tendront plus précisément à actualiser les compétences des enseignants du primaire dans le cadre de cours de vulgarisation.

C. Les petites et moyennes entreprises et le développement de l'entrepreneuriat

29. L'accent doit être porté en particulier sur ce secteur car les petites et moyennes entreprises n'ont atteint qu'un degré de développement embryonnaire en Namibie, alors qu'elles pourraient largement contribuer à la réduction du chômage et de la pauvreté. L'objectif est de catalyser les efforts déployés par le gouvernement en vue d'améliorer la contribution du secteur manufacturier à la réalisation des objectifs généraux du développement au plan national, notamment en accroissant son apport à l'emploi et à la distribution du revenu et en lui permettant de jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs concernant l'expansion et la diversification des activités manufacturières.

30. Le PNUD se consacrera à appuyer les efforts du gouvernement visant à rationaliser et à consolider les nombreux régimes actuels d'encouragement, ainsi qu'à fournir une information plus précise sur les débouchés existants pour d'éventuels entrepreneurs. La promotion des petites et moyennes entreprises recevra un appui à la formation, à l'ouverture de débouchés informels, à l'amélioration de l'accès au crédit, aux techniques et aux marchés, et à la mise en place d'un cadre législatif et politique propice au développement des petites et moyennes entreprises. Ce programme devrait faire appel à des ressources financières provenant du gouvernement et du secteur privé et bénéficier de modalités de coopération technique entre pays en développement (CTPD) et de l'appui d'Entreprise Afrique, programme du Bureau régional pour l'Afrique à l'appui du développement de l'entrepreneuriat.

31. Les interventions réalisées dans ce domaine influenceront directement et indirectement sur le potentiel des entrepreneurs actuellement actifs en Namibie en renforçant les capacités des institutions responsables de la promotion des petites et moyennes entreprises et en améliorant l'accès aux services d'appui nécessaires. En outre, le programme visera à accroître le nombre d'entrepreneurs dans le secteur des petites entreprises et des micro-industries.

D. Autre domaine : gestion des eaux

32. L'insuffisance de l'approvisionnement en eau constitue un obstacle majeur au développement et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Le développement humain durable en Namibie exige une solution à long terme au problème de l'eau.

33. Le gouvernement est conscient de l'importance critique de l'eau et de la nécessité de mettre ben oeuvre une stratégie globale dans ce domaine – un plan directeur de l'eau – et la mobilisation d'appuis intérieurs et extérieurs. Le gouvernement a déjà mobilisé les contributions de certains donateurs à l'appui des activités concernant l'eau. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un domaine de concentration, le PNUD appuiera le gouvernement dans ses efforts en faveur d'une approche globale du problème de l'eau en contribuant à la conception d'une stratégie nationale et en facilitant le dialogue sur les questions relatives à l'eau, dans le contexte de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Le PNUD fournira des services consultatifs et facilitera le dialogue sur les politiques et la mobilisation des ressources avec les partenaires éventuels de la Namibie dans le secteur de l'eau. Le PNUD contribuera aussi à la formulation et à l'exécution de projets et programmes à financer dans le cadre de divers fonds mondiaux pour l'environnement.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

Exécution et mise en oeuvre

34. Le Gouvernement namibien a souscrit à la modalité d'exécution par les moyens nationaux. La formation d'agents nationaux d'exécution recevra un ordre de priorité élevé pendant la période du premier cadre de coopération.

35. On recourra en tant que de besoin aux moyens d'exécution des organismes du système des Nations Unies. Étant donné que peu d'organismes sont représentés en Namibie, le gouvernement a largement compté sur le PNUD pour jouer un rôle pilote dans ce domaine. Les organismes seront appelés à participer à la mise en oeuvre d'activités spécifiques en fonction de leurs domaines de compétence, en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, pour laquelle on envisage une approche intégrée faisant intervenir plusieurs organismes. L'appui des Services nationaux de développement et des Volontaires des Nations Unies (VNU) s'étant révélé rentable et efficace, ces programmes seront appelés à fournir une assistance technique en tant que de besoin.

36. Les bureaux locaux du PNUD, en collaboration avec le Groupe spécial pour la CTPD et le programme régional, donnent la priorité à la CTPD en Namibie. Le pays pouvant certainement devenir un modèle de coopération Afrique-Amérique latine, ainsi que de coopération avec les pays d'Asie du Sud-Est, le PNUD facilitera ces efforts. Le gouvernement a établi un centre de coordination de la CTPD et a manifesté l'intention de recourir systématiquement à la modalité CTPD.

37. ONG et secteur privé. Le PNUD a obtenu d'excellents résultats en faisant appel à des ONG pour l'exécution par des moyens nationaux. Cette coopération sera étendue, en particulier pour la réduction de la pauvreté et pour les programmes destinés aux petites et moyennes entreprises. On recherchera en outre une coopération plus étroite avec le secteur privé. La mise en oeuvre avec le gouvernement d'une initiative intitulée « Entreprise Namibie » tirera partie de l'expérience et de l'appui du secteur privé.

#### Contrôle et examen du programme

38. Les activités appuyées par le PNUD suivront l'approche programme. Des équipes interinstitutions participeront aux activités de contrôle et d'examen en raison de la pluralité du programme pour la réduction de la pauvreté. Au niveau du programme, des examens seront réalisés en commun avec les donateurs responsables du cofinancement et avec le gouvernement, avec la participation des agents d'exécution, afin de mettre l'accent sur l'élément coopération de l'approche programme. Le contrôle des ressources de base et la mobilisation progressive des autres ressources feront appel à un cadre triennal de planification mobile. Des examens annuels seront réalisés afin d'analyser le degré d'exécution du programme et d'évaluer l'éventuelle nécessité d'ajuster les activités.

#### Mobilisation des ressources

39. Les ressources de base du PNUD pour le premier cadre de coopération avec la Namibie étant limitées, il conviendra de veiller en particulier à leur rendement et à la mobilisation d'autres ressources. Tout programme pressenti devra appuyer les buts et objectifs nationaux en matière de développement et répondre à des critères de rendement assortis de cibles et objectifs quantifiables, outre les buts qualitatifs habituels. La préférence sera donnée aux ministères et institutions qui font la preuve de leur engagement financier.

40. Le PNUD vise à mobiliser d'autres ressources que les fonds de base, ainsi que des participations aux coûts et des fonds d'affectation spéciale correspondant au moins à 100 % des montants cibles pour l'allocation des ressources de base (voir l'annexe). Une stratégie spécifique sera mise en oeuvre pour assurer que les ressources seront mobilisées de façon systématique et concertée. La stratégie identifiera des objectifs réalistes et plus précis pour la mobilisation des ressources ainsi que des bailleurs de fonds spécifiques. Pour ce faire, on renforcera le programme actuel de formation, de voyages d'études, etc. qui vise à renforcer les capacités du bureau local à mobiliser des fonds extérieurs. Un centre de coordination pour la mobilisation des ressources sera désigné pour assurer en continu la mise en oeuvre et la productivité de cette stratégie.

41. Les principales sources de fonds suivantes seront pressenties :

- a) participations aux coûts de la part du gouvernement;
- b) fonds du PNUD autres que les fonds de base (CTPD, ressources du programme régional, fonds d'affectation spéciale, etc.);
- c) fonds de développement des organismes parapublics nationaux et du secteur privé;
- d) participation aux coûts et cofinancement de la part d'autres organismes;
- e) collaboration au programme de la part de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement;
- et f) ressources bilatérales du programme.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA NAMIBIE  
 (1997-2000)

(Milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
<b>RESSOURCES DE BASE DU PNUD</b>		
Montant estimatif du report de CIP	(244)	
MCARB 1.1.1	2 535	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Toute relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources
Autres ressources	250	CTPD
AEEPP/AST	225	
Total partiel	2 766 <sup>a</sup>	
<b>AUTRES RESSOURCES DU PNUD</b>		
Participation aux coûts du gouvernement	500	
Fonds pour le développement durable	—	
Participation aux coûts de tierces parties	1 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	400	
	dont :	
Fonds d'affectation spéciale pour la gouvernance	200	
Entreprise Afrique	200	
Total partiel	1 900	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 666<sup>a</sup></b>	

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; CTPD = coopération technique entre pays en développement; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base.

a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.